

VERCOFLY 2022

Quoi ?

Un véritable défi reliant 8 cabanes des Alpes valaisannes, localisées entre le Val d'Anniviers et le Val d'Hérens.

La Vercofly est une compétition exigeante, destinée à des pilotes expérimentés, qui allie le parapente et la randonnée en montagne.

Où ? Quand ?

Départ : Crêt-du-Midi, terrasse du restaurant

Arrivée : Vercorin, village

Durée : 4 jours

Dates : 1 au 4 septembre 2022

Pourquoi ?

Regrouper sur un événement inédit des pilotes aux motivations et horizons différents.

Découvrir une région peuplée de sommets de plus de 4'000 mètres.

Démultiplier le plaisir du vol en montagne par l'effort de la marche.

Favoriser le partage des expériences dans une ambiance conviviale.

Permettre aux pilotes de voler sans préoccupation de logistique.

1. ORGANISATION

1.1. Organisateur et directeur d'épreuve (DE)

L'école de parapente Twist'air Sàrl.

1.2. Jury

Formé en cas de litige pendant la compétition, il est composé comme suit :

- 1 représentant de l'organisateur
- 2 pilotes tirés au sort parmi les participants

Le rôle du jury est de statuer en cas de litige entre concurrents et de valider le calcul des points permettant l'établissement du classement.

1.3. Conditions de vol et de marche

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix des itinéraires pédestres et quant au choix de voler. L'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions du terrain et des conditions météorologiques devant être un souci de chaque instant.

Les glaciers sont strictement interdits en dehors des chemins d'accès balisés (ni traversée à pied, ni décollage ou atterrissage) et des zones communiquées par l'organisation lors du briefing des pilotes.

Le non-respect de ce point entraîne une disqualification automatique.

2. PILOTES

2.1. Conditions générales de participation

2 catégories sont proposées : COMPETITION et AVENTURE.

La catégorie « COMPETITION » est destinée à des pilotes considérés comme des experts dans leur domaine. Les critères, non exhaustifs, que nous avons retenus sont d'avoir participé à une Red Bull X-Alps, d'avoir terminés dans le top 10 d'une compétition reconnue de Hike&Fly ou d'être au bénéfice d'un brevet d'instructeur de parapente. Les pilotes ne remplissant pas l'un de ces critères peuvent tout de même être acceptés dans cette catégorie, s'ils nous démontrent qu'ils peuvent effectivement être considérés comme des experts.

La catégorie « AVENTURE » est destinée à des pilotes expérimentés souhaitant participer à la Vercofly et remplissant l'un des critères de sélection suivants :

- Avoir au minimum 2 ans de brevet
- Avoir participé à des compétitions de parapente
- Avoir participé à la Vercofly
- Avoir volé en montagne

Les pilotes des 2 catégories doivent :

- être titulaire d'une licence de pilote de vol libre, catégorie parapente (FSVL), IPPI Card niveau 4 ou autre licence valable dans le pays où le pilote vole habituellement.
- pouvoir justifier d'une assurance RC et d'une assurance accidents.

3. MODALITES

3.1. Modalités d'inscription

L'inscription se fera par Internet en suivant le lien disponible sur le site de la Vercofly. Le paiement se fait par virement bancaire. La confirmation d'inscription sera validée par mail auprès des pilotes. La liste des inscrits sera mise en ligne sur le site de la Vercofly et actualisée régulièrement.

L'organisation se réserve le droit de refuser un pilote s'il ne correspond pas aux critères de sélection.

3.2. Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à hauteur de 425 CHF (680 CHF pour biplace). Prestations offertes par l'organisation :

- Hébergement en demi-pension dans les cabanes.
- Système de traçage pour le suivi de la course.
- Hébergement en abri PC le mercredi soir.
- Repas de remise des prix le samedi soir.
- Cadeau souvenir pour tous les participants.

Clause de non-remboursement : en cas de désistement avant le 30 juin, seuls 300 CHF seront remboursés, passé cette date plus aucun remboursement ne sera effectué.

3.3. Liste des inscrits

L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à la « Vercofly » participent à l'intégralité de l'épreuve. Ainsi :

- Si un pilote désire quitter la Vercofly, il doit en informer l'organisation qui le supprimera de la liste des pilotes inscrits.

3.4. Le pointage sécurité

Tous les pilotes inscrits doivent impérativement pointer individuellement au plus tard à 20 heures tous les jours. Il doit effectuer son pointage par téléphone ou sms au numéro donné par l'organisation. Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement. L'absence de pointage sécurité est une faute très grave qui entraînera des sanctions.

3.5. Heure limite

La fenêtre de course est ouverte de 6h à 20h.

3.6. Cas d'urgence

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMEDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS.

Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE. Le jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

Signaux de détresse internationaux

Si l'intervention par hélicoptère est nécessaire, il faut représenter la lettre "Y", pour YES, en serrant

les jambes ensemble et en mettant les bras en position de "V".

Si l'hélicoptère n'est pas nécessaire, il faut représenter la diagonale de la lettre "N" (N) avec ses bras.

Lorsque l'hélicoptère approche, les compétiteurs doivent tenir ou enlever tout objet qui pourrait s'envoler.



Quand le rotor tourne, approcher toujours l'hélicoptère par l'avant et attendre le signal de l'équipage.

4. MATERIEL DE VOL

4.1. Matériel obligatoire pour la Vercofly

Matériel toujours obligatoire

- Téléphone portable (avec chargeur si autonomie pas suffisante pour les 4 jours)
- Batterie de secours de minimum 20000mAh
- Une veste
- Une couverture de survie
- Un sifflet

Matériel obligatoire pour le vol

- Parapente (EN 926-2 et 926-1)
- Parachute de secours (EN 12491)
- Harnais (EN 1651 avec protection dorsale certifiée)
- Casque (EN 966)

Consignes de sécurité

- Respecter les directives de l'organisation
- Avoir un équipement de vol et de marche en montagne adapté
- Avoir des habits et du matériel pour se mettre à l'abri
- Respecter le « prévol » (suis-je attaché, mon matériel est-il en ordre, etc.)
- S'enquérir régulièrement de la situation météo
- Respecter les règles de vols de la zone survolée

5. LE CLASSEMENT

Le classement se fait en trois temps avec l'ordre de priorité suivant :

1. Le nombre de cabanes validées avec retour à Vercorin le dimanche 4 août avant 16h.
2. Le nombre de points obtenus grâce aux points de vol et aux différents bonus.
3. L'heure d'arrivée à Vercorin

de cabanes validées

- Les cabanes suivantes doivent être validée au sol (tampon du gardien) :
 - o Becs de Bosson (hébergement pris en charge par l'organisation)
 - o Gd Mountet

- Arpitettaz (hébergement pris en charge par l'organisation)
- Tracuit (hébergement pris en charge par l'organisation)
- Bertol
- Aiguilles Rouges (hébergement pris en charge par l'organisation)
- Tza (hébergement pris en charge par l'organisation)
- Des Dix

Points de vol journaliers

- Chaque pilote peut déclarer **1 vol par jour**.
- Les vols sont enregistrés par le pilote sur xcontest.org **le jour-même**.
- **2000 pts** sont attribués quotidiennement pour le plus grand vol (selon WORLD XContest). Des points sont ensuite octroyés proportionnellement à tous les vols déclarés pendant la même journée.

Bonus

- 5000 pts pour le bonus EIGER+
 - Selfie devant la face nord de l'Eiger

- 2000 pts pour le bonus RENCONTRE
 - Nuit à la cabane des Becs de Bosson le jeudi soir

- 2000 pts pour le bonus ESTOMAC
 - Gâteau Forêt Noire à la cabane Turtmann
 - Omelette Antoinette à la buvette des Voualans

- 1000 pts pour le bonus SUPAIR
 - Selfie au sommet de la Brentaz
 - Selfie au sommet des Becs de Bosson

- de 250 à 2000 pts peuvent être octroyés par le DE à un concurrent apportant son aide à un autre concurrent en situation difficile (Bonus Entraide).

Malus

- 2000 pts si pas arrêté (hébergé) à 20h
- 2000 pts par nuit pas passée dans 1 des 5 cabanes désignées pour l'hébergement
- 1 cabane déduite si pas arrêté (hébergé) à 21h30 (Malus Alex) / les pilotes de la catégorie AVENTURE sont exclu du tirage au sort des prix
- 1 cabane déduite et les points de vol déduits si arrivée hors délai le dernier jour / les pilotes de la catégorie AVENTURE sont exclu du tirage au sort des prix

Joker

- Possibilité d'activer 1 seule fois un joker permettant de dormir ailleurs que dans une des 8 cabanes. Les hébergements autorisés sont : une autre cabane gardiennée, un hôtel, une chambre d'hôte, chez l'habitant (Joker Palace)

CATÉGORIE AVENTURE

Une manche (Score Race) :

- Du jeudi au dimanche (durée 49h)
- Départ au Crêt-du-Midi (11h).
- Arrivée à Vercorin (maximum 16h).
- Le parcours est libre, il s'agit de valider un maximum de balises.
- Les cabanes peuvent être validées en survol avec un rayon de 400m (en fonction des conditions d'enneigement, le rayon peut être agrandi).



- Les bonus et les lacs sont validés au sol avec un selfie.
- L'utilisation des transport publiques et des remontées mécaniques est autorisée.

Bonus

- Bonus Supair : 8 cabanes validées (Becs de Bosson, Grand Mountet, Arpitettaz, Tracuit, Dix, Tza, Aiguilles Rouges et Bertol).

Malus

- 1 balise déduite si pas arrêté (+message de sécurité à l'organisation) à 20h.
- 1 cabane déduite si pas en cabane à 21h30 (Malus Alex), donc exclusion du bonus Supair.

Joker Palace

- Possibilité d'activer 1 seule fois un joker permettant de dormir ailleurs que dans une des 9 cabanes. Les hébergements autorisés sont : une autre cabane gardiennée, un hôtel, une chambre d'hôte, chez l'habitant (Joker Palace).

6. TERRAIN DE JEU

Latitude	Longitude	Name	Description	Category	Validation mode
N 46 15 13.97	E 007 32 08.02	LVERCO	Atterrissage Vercorin	Atterrissage	
N 46 12 29.92	E 007 37 03.47	BWEISS	Bonus tarte aux myrtilles à l'hôtel Weisshorn	Bonus	Selfie avec tarte aux myrtilles
N 46 09 36.18	E 007 41 58.13	HTURTM	Bonus Forêt Noire à la Turtmannhütte	Bonus	Selfie avec forêt noire
N 46 07 43.50	E 007 37 47.03	BZINAL	Bonus Fond de vallée (Zinal)	Bonus	Selfie devant panneau Zinal
N 46 06 22.43	E 007 30 05.15	BEVOLE	Bonus Fond de vallée (Evolène)	Bonus	Selfie devant panneau Evolène
N 46 10 04.30	E 007 31 05.09	BBECSB	Bonus Becs de Bosson	Bonus	Selfie au sommet des Becs de Bosson
N 46 12 58.00	E 007 31 55.20	BBRENT	Bonus Brentaz	Bonus	Selfie au sommet de la Brentaz
N 46 15 11.36	E 007 33 23.0	BVOUAL	Bonus Omelette aux Voualans	Bonus	Selfie avec omelette à la buvette des Voualans
N 46 6 57.46	E 007 25 36.84	BARZIN	Bonus Pic d'Arzinol	Bonus	Selfie au sommet du Pic Arzinol
N 46 37 25.47	E 008 2 5.99	BEIGER	Eiger+	Bonus	Selfie avec la face nord de l'Eiger
N 46 0 40.14	E 007 25 4.29	HDESDIX	Cabane des Dix	Cabane	
N 46 07 48.61	E 007 40 46.99	HTRACU	Cabane de Tracuit	Cabane historique	
N 46 06 03.10	E 007 40 45.70	HARPIT	Cabane Arpitettaz	Cabane historique	
N 46 03 36.22	E 007 39 12.74	HMOUNT	Cabane du Grand Mountet	Cabane historique	
N 46 00 21.35	E 007 31 39.29	HBERTO	Cabane Bertol	Cabane historique	
N 46 01 48.97	E 007 30 13.75	HTZA	Cabane de la Tza	Cabane historique	
N 46 03 22.75	E 007 27 27.07	HROUGE	Cabane des Aiguilles Rouges	Cabane historique	
N 46 09 50.80	E 007 30 58.86	HBECSB	Cabane des Becs de Bosson	Cabane historique	
N 46 13 45.95	E 007 31 45.05	TCRET	Crêt-du-Midi	Décollage	
N 46 06 17.39	E 007 38 39.80	LARPIT	Lac Arpitettaz	Lac	Selfie (eau jusqu'aux genoux)

N 46 03 01.84	E 007 28 48.29	LBLEU	Lac Bleu	Lac	Selfie (eau jusqu'aux genoux)
N 46 06 50.40	E 007 28 33.96	LARBHEY	Lac d'Arbey	Lac	Selfie (eau jusqu'aux genoux)
N 46 10 32.74	E 007 30 2.99	LLOUCH	Lac du Louché	Lac	Selfie (eau jusqu'aux genoux)
N 46 12 33.88	E 007 31 15.20	LTSART	Gouille de Tsartey	Lac	Selfie (eau jusqu'aux genoux)

7. DROITS D'IMAGES

En s'inscrivant, les compétiteurs autorisent l'organisateur, Twist'air Sàrl ainsi que tous tiers qu'il pourrait autoriser, à capturer et utiliser tous les enregistrements audio et vidéos et les photographies effectués pendant l'évènement et à utiliser leurs nom, image, voix, apparence, faits et gestes, tout élément biographique, à toutes fins (commerciale, promotionnelle ou autre) et surtout support sans aucune restriction, dans le temps, pour tout type et quantité et pour tout moyen de distribution, sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité.

Twist'air Sàrl, ou tous tiers qu'il pourrait autoriser, auront le droit d'utiliser, exploiter, diffuser, reproduire les éléments enregistrés sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, Internet(...). De plus, l'organisateur, Twist'air Sàrl aura le droit d'adapter, d'altérer, interrompre, supprimer, couper ou effectuer toute autre modification dans ou sur ces éléments et d'utiliser ces éléments modifiés sans restriction aucune. Twist'air Sàrl disposera du droit de transférer tout ou partie de ces droits à des partenaires contractuels présents ou à venir.

8. RESPONSABILITE

La participation à la VERCOFLY 2021 se fait sous la seule et entière responsabilité des participants. Chacun d'entre eux est tenu de s'assurer personnellement pour tous les risques liés à sa participation à la manifestation, risques envers lui-même et envers les tiers (assurance RC, assurance-accidents, assurance-dommages, ...)

L'organisation Twist'air Sàrl décline toute responsabilité envers les participants et envers les tiers pour tout dommage pouvant survenir de la participation à la manifestation. En apposant sa signature au bas du présent règlement ou en acceptant celui-ci par son inscription, le participant exonère l'organisation de toute responsabilité envers lui-même et s'engage à assumer seul toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de sa participation et de ses propres faits.